



Atelier volailles du Chariol



Conduite d'une bande de poulets en AB

Le cadre réglementaire donne quelques éléments sur les conditions de logement et la conduite des poulets de chair :

◆ Espace plein air et bâtiments :

Les élevages doivent disposer de parcours. Les volailles ont accès à un espace plein air pendant au moins un tiers de leur vie. La durée du vide sanitaire pour les parcours est de 8 semaines minimum. Pour des installations fixes, la surface minimale du parcours par poulet de chair est de 4m². La densité maximale dans le bâtiment est de 10 poulets/m². Un poulailler ne peut compter plus de 4800 poulets. Un tiers au moins de la surface du bâtiment doit être construite en dur et couverte d'une litière. La surface totale des bâtiments avicoles ne peut dépasser 1600m², par unité de production.

◆ Conduite d'élevage :

L'âge minimal d'abattage des poulets est de 81 jours pour les souches à croissance lente. Les animaux sont nourris avec des aliments bio, les facteurs de croissance et les acides aminés de synthèse sont interdits.

En dehors des vaccinations, des traitements antiparasitaires et des plans d'éradication obligatoires, un seul traitement à base de médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou d'antibiotiques est autorisé pour les poulets. Le délai d'attente avant commercialisation dans le circuit bio des animaux traités correspond à un doublement du délai d'attente légal, ou s'il n'en existe pas, à 48h.

En pratique, au Chariol :

2 bâtiments fixes de 480 m² chacun

Arrivée des poussins bio à 1 jour d'âge

Abattage à partir de 85^{ème} jour selon le poids des poulets

Poulets à croissance lente (souche 657)

Vide sanitaire dans le bâtiment : 21 jours minimum

3 bandes par an

Visite de l'organisme certificateur 1 fois par bande minimum

Sortie sur le parcours extérieur à 44 jours de 9h00 à 17h00

2 ha de parcours par poulailler

L'alimentation est issue à 100% de l'agriculture biologique

2 types d'aliment : démarrage pendant 15 j puis croissance.

Comparaison avec l'élevage standard

Abattage des poulets standards à 45j.

23 poulets/m² en standard.

Pas de parcours pour les poulets standards.

Conduite sanitaire

- Désinfection de l'eau en permanence avec du vinaigre de cidre
- Cure de vitamines (de synthèse) si nécessaire, par l'eau de boisson
- Vaccination contre la coccidiose et la bronchite infectieuse aviaire
- Mise à disposition d'argile et de sable

Temps de travail

- ◆ Pendant le temps de présence des animaux :
1h30 par jour par poulailler les 10 premiers jours
puis ensuite 45 min /j/ poulailler auxquels s'ajoutent les travaux ponctuels comme la pesée, la vaccination ...
- ◆ Puis en fin de bande après le départ des animaux :
12h par poulailler pour le nettoyage avec eau haute pression; le curage de la litière et le chaulage au sol. Puis 7 jours avant l'arrivée des nouveaux poussins : désinfection



Résultats technico économiques

L'atelier volailles du Chariol a démarré en novembre 2012.
L'exploitation a signé un contrat d'intégration pour 10 ans avec Ardévol, une organisation de production.

Résultats pour les 3^{èmes} bandes:

- Taux de mortalité très faible < 1%
- Poids moyen à l'abattage 2kg110 (optimum : 2kg180)
- Indice de consommation : 2.83 (objectif : <3)
- Prix de vente par kg de poulet vif : 2.35€HT
- Charge à déduire : aliment, produit véto, certification, poussins
- Marge par m² de poulaillers : 13.97 € (objectif : 12.50 €)
- Reste à la charge de l'éleveur : gaz, eau, électricité, assurances



Personnes à contacter : **Adrien Raballand**, directeur d'exploitation,
Laurence Amand, enseignante;
mail : adrien.raballand@educagri.fr

Mise à jour le 01/09/2013